



## Assurance - Fichier AGIRA

-----  
Par FH78

Bonjour,

J'aurais besoin d'aide.

Il y a un peu plus d'un an suite à l'achat d'un véhicule neuf, mon épouse et moi-même avons contacter plusieurs assureurs. Nous avons choisi dans un premier temps l'assurance Exxxxce qui nous a transmis une attestation provisoire.

Tout de suite après, le tarif proposé initialement a très fortement augmenter et nous avons décider de résilier le contrat (dans les délais légaux) pour aller chez Mxxxx

Suite a cette résiliation, nous avons demander un relevé d'information qui mentionne le nom de mon épouse et moi même.

Ce relevé indique pour mon épouse avec un taux à 0.95 et moi-même a un taux a 1.

Pour l'instant tout va bien.

Sauf que, voici 2 mois, notre assureur actuel (Mxxxx) nous informe suite à une mise à jour contractuelle, que mon épouse est fiché dans le fichier AGIRA pour fausse déclaration du taux BM !!!!

Suite à clarification avec Mxxx et Exxxxce il s'avère que dans le relevé d'information de Exxxxce il est indiqué ceci :

"Coefficient-réduction-majoration : 1.00".

"Coefficient du conducteur (Mon épouse) : 0.95"

"Coefficient du conducteur (Moi même) : 1"

Dixit Exxxxce, le taux "Coefficient-réduction-majoration" représente le taux du contrat prenant en compte le conducteur le plus malussé càd moi mais qui ne représente pas le taux réel de mon épouse.

C'est ce taux "Coefficient-réduction-majoration" qui a été remonté auprès de l'AGIRA.

En clair, il n'y a aucune fausse déclaration, reconnu par les 2 assureurs in-fine et j'ai en ma possession tous les documents qui le prouvent. Mais les 2 assureurs refusent de demander la correction des données dans AGIRA sous prétexte que la mauvaise information ne vient pas d'eux.

La conséquence c'est que Mxxxx a eu pour premier reflexe, de résilier notre contrat d'assurance en cours pour fausse déclaration. Résiliation qui a été annulé par la suite in-extremis.

En ce qui me concerne, il est hors de question que cette information de mauvais déclarant au nom de mon épouse puissent être gardé dans AGIRA pendant les 3 prochaines années. Je n'accepte pas qu'un assureur malhonnête puisse "salir" le nom de mon épouse simplement pour se dédouaner de ses responsabilités.

Mxxx a envoyer un courrier auprès de Exxxxce pour leur demander la correction auprès d'AGIRA sans succès.

Mxxx par contre refuse de demander la correction auprès de l'AGIRA puisque l'erreur ne viens pas d'eux.

Quand a Exxxxce, ils est clair que les conseillés au téléphone sont très bien formés pour reporter les erreurs sur les autres. Il est impossible d'avoir une conversation avec eux sans être en permanence coupé et d'être pris pour des ce que nous ne sommes pas.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1- Quels sont mes recours possible ?
- 2- Qui dois-je contacter ?
- 3- Comment ?
- 4- Avez-vous des modèles de courriers à me proposer ?

PS : Je bénéficie d'une assistance juridique qui pourrais prendre en charge les frais inhérent à une action en justice. Mais je souhaiterais dans un premier temps essayer de résoudre ce sujet à l'amiable qui m'éviterais de perdre de l'énergie et surtout du temps pour rétablir la vérité au nom de mon épouse.

Merci pour votre retour.  
Bien à vous.  
FH78.

-----  
Par chaber

bonjour

Respectez les règles du forum :pas de noms de marque

Si j'ai bien compris lors du nouvel achat vous avez souscrit un contrat auprès de Exxxxxce que vous avez résilié dans le délai légal d'où relevé d'information imputant 0.95 pour votre épouse et 1.00 pour vous

Vous vous assurez auprès de Mxxxxx en fournissant le relevé d'information. Le tarif est établi en fonction de ce document; on ne peut vous taxer de fausse déclaration. Ce que les deux assureurs concernés confirment selon vos dires

Avant d'aller chez Exxxxxce étiez- vous assuré chez un autre assureur? si oui que précisait le relevé d'information?

-----  
Par FH78

Bonjour,

Respectez les règles du forum :pas de noms de marque  
==> Compris. désolé.

Effectivement. Avant d'aller chez Exxxxxce, nous étions chez un autre assureur Lxxxxx avec un relevé d'information à 0.95.

Cordialement.  
FH78.

-----  
Par chaber

bonjour

Exxx a établi son contrat en fonction des éléments du relevé d'informations, de même pour Mxxxx.  
S'il y a erreur elle proviendrait de Lxxxxx

Il est toujours possible de contester auprès de l'Agira, 1, rue Jules-Lefebvre, 75009 Paris ; en précisant nom, prénom et date de naissance de l'assuré ou du conducteur habituel concerné.

Ne connaissant pas le contenu du relevé de Lxxxxx il n'est pas possible de vous en dire plus

-----  
Par FH78

Bonjour,

Je vais repréciser du coup.

Lxx indique dans son relevé un coeff à 0.95

Exx indique dans son relevé

- un coeff à 0.95 pour mon épouse

- un coeff à 1.00 pour moi.

- un coeff à 1.00 pour le contrat. C'est ce dernier coeff qui a été remonté par Exx auprès de AGIRA. confirmé par téléphone avec eux, mais ils considèrent qu'ils n'ont pas fait d'erreur.

Ce n'est que 1 an plus tard, que note assureur Mxxx découvre dans AGIRA le motif d'épinglage mentionné plus bas.

Lxxx n'y est pour rien

Je peux fournir les copies de tous les relevés mais pas envie de les fournir en clair sur le forum...

-----  
Par chaber

bonjour

lxxx à 0.95 pour vous deux?

-----  
Par FH78

Non.

Lxxx = mono conducteur. Donc uniquement mon épouse.

Je n'avais pas le permis a cette époque moi.

-----  
Par chaber

Lxx a donc fourni à Exx un relevé d'information à 0.95 pour votre épouse et à 1.00 pour vous même

Vous avez changé d'assureur pour aller chez Mxx et Exx vous a fourni un relevé identique

Si vous avez été assuré chez Exx pour l'année complète le relevé aurait dû être de 0.90 et de 0.95

-----  
Par FH78

Si vous avez été assuré chez Exx pour l'année complète le relevé aurait dû être de 0.90 et de 0.95

=> Non puisque renonciation dans les 14 jours légaux.

Je re-résume:

- 1-Relevé Assureur A : Uniquement mon épouse : Taux 0.95
- 2-Revente véhicule
- 3-J'obtiens mon permis
- 3-Achat nouveau véhicule
- 4-Contact assureur B puis annulation suite renonciation au bout de 14 jours
- 5-Demande relevé Assureur B
- 6-Relevé Assureur B : mon épouse : 0.95 - moi 1.00
- 7-contact assureur C : transmission relevé de assureur A et assureur B auprès de Assureur C

Aujourd'hui soit 1 an plus tard : Assureur C découvre fichier AGIRA pour mon épouse pour mauvaise déclaration avec un taux à 1.00

Assureur C confirme aujourd'hui mon épouse 0.90 - moi 0.95.

La question n'est pas de connaître les taux de chacun, la question est: Quels sont mes recours auprès assureur B ? Car c'est lui qui a fait une fausse déclaration auprès de AGIRA !

Et je ne veux pas que cette mention qui dit que mon épouse aurait fait une fausse déclaration (ce qui est faux) soit gardé 3 ans dans AGIRA.

Une réclamation a été envoyé auprès de Assureur B.

Légalement ils ont 2 mois pour répondre.

Ce délai est dépassé maintenant.

Qu'est ce que je peux faire ?

Merci  
FH78

-----

Par chaber

je ne vois pas en quoi l'assureur B a commis une erreur sur les coefficients de bonus déclarés à l'Agira; il a repris les relevés d'information de A. soit 0.95 et 1.00 comme vous le précisez

""5-Demande relevé Assureur B

6-Relevé Assureur B : mon épouse : 0.95 - moi 1.00"

L'assureur B a dû faire inscrire à l'AGIRA que vous aviez renoncé à sa garantie dans les délais;

Il aurait été utile d'en faire déclaration à la souscription auprès de C

-----  
Par FH78

Non mais dans le relevé de A il n'y a qu'un seul Taux !!

celui de mon épouse à 0.95

Je n'y suis pas moi.

Si mon épouse à un taux à 0.95, pourquoi AGIRA mentionne un taux a 1 pour mon épouse suite mauvaise déclaration ???

-----  
Par FH78

Franchement Chaber, Merci de relire tous les postes.

je pense avoir été suffisamment clair sur le sujet

L'assureur B a dû faire inscrire à l'AGIRA que vous aviez renoncé à sa garantie dans les délais

Ce qui est indiqué dans le relevé d'information de B.

Il aurait été utile d'en faire déclaration à la souscription auprès de C Ce qui a été fait également auprès de C

En quoi la renonciation dans les délais déclenche AGIRA pour mauvaise déclaration ?

Le souci, je répète, est le suivant :

B n'a pas envoyé à AGIRA le taux BM réel de mon épouse mais le taux du contrat souscrit. Elle est la l'erreur de B.

-----  
Par chaber

le 13 mars à 12H09 vous écriviez

"1-Relevé Assureur A : Uniquement mon épouse : Taux 0.95

2-Revente véhicule

3-J'obtiens mon permis

3-Achat nouveau véhicule

4-Contact assureur B puis annulation suite renonciation au bout de 14 jours

5-Demande relevé Assureur B

6-Relevé Assureur B : mon épouse : 0.95 - moi 1.00

7-contact assureur C : transmission relevé de assureur A et assureur B auprès de Assureur C"

A vous lire, j'en conclus que B a établi un bon relevé 0.95 pour votre épouse et 1.00 pour vous comme A

Si selon l'Agira votre épouse est à 1.00 B n'est aucunement responsable. Contactez l'Agira

-----  
Par FH78

Les données de AGIRA contiennent:

Nom : Mon épouse

Assureur : Assureur B

Contrat : référence contrat assureur B

Taux : 1

Motif épingleage : Fausse déclaration

le relevé de B contenant :

- un coeff à 0.95 pour mon épouse

- un coeff à 1.00 pour moi.

- un coeff à 1.00 pour le contrat. C'est ce dernier coeff qui a été remonté par B auprès de AGIRA. Confirmé par téléphone par B.

A vous lire, j'en conclus que B a établi un bon relevé 0.95 pour votre épouse et 1.00 pour vous comme A=> Ce n'est pas le relevé le problème, c'est ce que B a déclaré auprès de AGIRA.

Si selon l'Agira votre épouse est à 1.00 B n'est aucunement responsable==> Et selon vous comment AGIRA peut-il être au courant des Taux des assurés ? Ce sont les assureurs qui transmettent à AGIRA !!

Ce qui se passe c'est que suite a renonciation dans les délais, B a volontairement remonté un mauvais taux auprès de AGIRA pour que ma femme soit fiché et résilié chez notre assureur pour nous forcer à revenir chez eux.

Je vous répète depuis 6 jours maintenant que B a fait une fausse déclaration auprès de AGIRA en prétextant que c'est ma femme qui a fait une fausse déclaration en mettant en avant le taux du contrat souscrit et au lieu de son taux réel et B me dis que c'est normal. Ce qui ne l'est pas !!! Ce que confirme C également.

Vous ne voulez pas admettre que B puisse être malhonnête.

Et il semblerait que cette pratique soit courante chez les courtier en assurance.

Maintenant j'abandonne

J'avais une bonne image du forum là visiblement quand il y a une mauvaise volonté pour comprendre j'y peux rien.

Je ne vous remercie pas pour la perte de temps.

Bye